



Guillaume Bodin, après *La Clé des terroirs*, signe à nouveau un brillant et touchant documentaire, ancré dans l'actualité : *Insecticide mon amour*.

Au delà de sa portée informative, ce film a une mission salubre ; l'auteur tire ici la sonnette d'alarme à propos d'un sujet qui, même s'il est en vogue en ce moment, n'en devient pas moins de plus en plus alarmant : le danger des pesticides.

La France, tout en ayant été récemment classée 3^{ème} plus importante surface bio d'Europe, après l'Espagne et l'Italie, reste néanmoins un bien trop grand utilisateur de pesticides, et de façon encore plus importante, pour ne pas dire aggravante, dans ses vignobles.

Guillaume Bodin a été à la rencontre de bon nombre de spécialistes, qui interviennent tour à tour au fil de *Insecticide mon amour*, professionnels ou amoureux de la viticulture. Tous tiennent le même discours : le mode de traitement appliqué en France ne tient pas la route. On traite en prévention, à l'aide de produits très toxiques (autant pour la faune, la flore que le sol... sans oublier les humains), sans réfléchir à des solutions alternatives et sans, non plus, attendre de constater un ou plusieurs symptômes concrets. La faute à qui ? Pas vraiment celle des viticulteurs mais plutôt celle d'un Ministère, qui sans connaître vraiment la réalité du terrain et du terroir viticole, se permettent de prendre des décisions arbitraires et généralistes aux conséquences graves et tragiques, dont celles d'éradiquer complètement les insectes utiles à l'équilibre microbien du sol de la vigne. Et cela aussi bien chez les conventionnels que les chez les bio, malheureusement, qui se voient également obligés de traiter leurs vignes en cas d'arrêté préfectoral ou autre décision gouvernementale, à l'aide de produits, certes plus naturels, mais cependant néfastes et toxiques eux aussi. De ce fait, si le Pyréthre est considéré comme biologique, « il tue, au même titre que le curare qui est bio lui aussi » rappelle Lydia Bourguignon, microbiologiste au laboratoire d'analyses microbiologiques des sols de Marey-sur-Tille.

Rappelons également que les ventes globales et générales en amont de tout cas avéré de maladie de ces traitements aux viticulteurs rapportent beaucoup aux groupes fabricants. De là à soupçonner les obligations de traiter d'être liées à ces intérêts économiques... Il n'y a qu'un pas.



Car, effectivement, il est assez rare qu'un préfet, de Saône-et-Loire ou de Bourgogne par exemple, ne vienne de lui-même vérifier les traces de maladies, ou simplement tenter concrètement, de comprendre l'agencement et la réalité des vignes et de leur terroir. En témoignage dans le film ce vigneron bourguignon, Thibault Liger Belair, du domaine, atterré par l'incohérence de l'arrêté préfectoral qui l'obligeait, lui, en Bourgogne, à traiter ses vignes, tout en ignorant complètement son

voisin, viticulteur lui aussi, dont les vignes sont plantées à moins de 4 mètres de celles de Thibault Liger Belair. Rien de plus normal cela, dit, étant donné que ce vignoble voisin est implanté dans le département du Rhône.

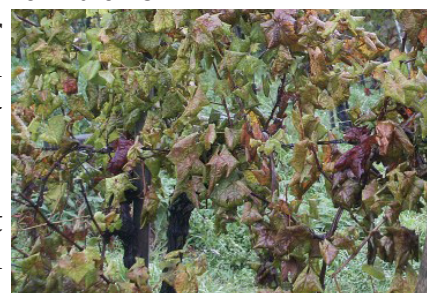
« Qu'ils prennent une décision agronomique et pas seulement de bureaucrate ! »
Thibault Liger Belair

Bien sûr, ce contexte et cette affaire précitée vous auront rappelé celle d'Emmanuel Giboulot, vigneron en Côte d'Or, qui s'est vu condamné en avril 2014 à une peine avec sursis ainsi qu'une amende par le Tribunal de Dijon pour avoir refusé de traiter ses vignes en 2013, malgré l'arrêté préfectoral qui imposait alors le traitement par pesticide contre la cicadelle, insecte véhiculant la flavescence dorée.

Suite à ce refus d'obtempérer, le vigneron a dû mener une longue et pénible bataille contre la justice bourguignonne, épaulé et soutenu



Cicadelle verte



plant de vigne atteint de flavescence dorée



Emmanuel Giboulot

par de nombreux partisans, amis, amoureux de la bio et de l'écologie qui ont su diffuser l'affaire Giboulot et fédérer autour de lui les médias et une large partie de l'opinion publique. À travers *Insecticide mon amour*, Guillaume Bodin rend hommage au vigneron qui a osé dire non et dont le cas devenu célèbre a permis, comme il le dit lui-même, « d'ouvrir le débat » sur un sujet jusque là méconnu et resté tabou.

Car Emmanuel Giboulot est loin d'être un cas isolé, la plupart des vignerons bio et biodynamistes, mais également raisonnés, se posent la question de l'attitude à adopter face à ces traitements obligatoires : faut-il désobéir ? Abdiquer et traiter ? Ou, comme beaucoup le font déjà, acheter docilement les insecticides préconisés afin de pouvoir présenter une facture aux contrôleurs susceptibles de passer sur le domaine et les abandonner dans un coin de grange sans jamais les utiliser.

Pourquoi ce refus de traiter ?

Parce que les vignerons tiennent à la santé de leur vigne, mais aussi à la leur et à celle de ceux qui les entourent. D'une manière juste et clairvoyante, Guillaume Bodin opère régulièrement dans son documentaire, une comparaison entre l'homme et la vigne, réagissant tous les deux sensiblement aux attaques extérieures, et finalement, se soignant de la même manière, soit de façon irraisonnée, soit de façon biologique et homéopatique.

Un vigneron ou un ouvrier agricole travaillant dans une vigne conventionnelle est régulièrement exposé à de nombreuses diffusions de produits toxiques. Les exemples ne manquent pas tout au long de *Insecticide mon amour*, maux de tête, nausées, saignements de nez, problèmes respiratoires... sont les problèmes de santé qui reviennent le plus souvent pour ne pas dire automatiquement à chaque traitement. Les ouvriers le ressentent. Les médecins le savent. Même les vétérinaires déconseillent aux maîtres de se promener avec leurs chiens dans les vignes...

Et pourtant, on continue de traiter... Traiter de manière préventive comme nous le disions, comme certains prennent des antibiotiques au-cas-où... Comme d'autres se font vacciner contre une grippe imaginaire... Prévention de quoi ? La plupart du temps on ne le sait pas vraiment. En revanche, ce qui est certain, c'est que tous ces « médicaments » ont des effets secondaires indésirables et que ceux-ci se développent sans qu'il n'y ait pour autant de maladie à soigner. Et ces terribles effets secondaires liés aux pesticides vont plus loin que l'on ne l'imagine : certes, les « bons » insectes, autant utiles pour la pousse que pour le sol de la vigne en pâtissent (coccinelles et vers de terre par exemple) mais les oiseaux qui se nourrissent de ces mêmes vers de terre, subissent également les conséquences et les maux liés à l'absorption de ces pesticides, tout comme les poissons ou autres êtres vivants aquatiques qui reçoivent dans leurs eaux les résidus persistants de ces produits...



Et pourtant... Malgré toutes ces démonstrations faites par des spécialistes (chercheurs au CNRS, microbiologistes, spécialistes en biodynamie, toxicologues etc.) l'hypocrisie continue... Voici la réponse que Guillaume Bodin a obtenu au sujet de l'arrêté préfectoral de 2013 en Bourgogne, au Ministère de l'Agriculture où il a été (enfin) reçu après avoir essuyé plusieurs refus, et au sein duquel il n'a pas eu le droit de filmer ses interlocuteurs :

« Cette maladie (la flavescence dorée) est un danger sanitaire de première catégorie. (...) L'arrêté ministériel a été écrit dans le but de prévenir une éventuelle épidémie comme celle se développant en Saône-et-Loire. Les





produits à utiliser dans ce traitement ne sont pas à remettre en cause puisqu'ils disposent d'une autorisation de mise sur le marché ».

S'ils disposent d'une autorisation de mise sur le marché alors...

Pourtant, si nous continuons à comparer l'homme, la vigne, et leurs traitements, il me semble que le médicament Médiator avait lui aussi, en son temps, reçu une autorisation de mise sur le marché...

« C'est une lutte anti-terroriste appliquée à la Nature »

Marcellin Babey, secrétaire de Saône-et-Loire Environnement Nature.

En conclusion, de la même manière que l'État prend des décisions en privilégiant l'aspect économique, au détriment de la santé de ses citoyens, il néglige l'équilibre sanitaire et vitale de l'écosystème de nos sols et de nos cultures, en empiétant également sur les conditions de vie des hommes et des animaux qui évoluent autour. Au delà de cette mise en danger, on peut parler d'agression et de mise en danger avec préméditation puisque ce même gouvernement oblige les viticulteurs et autres agriculteurs à traiter en utilisant, bien-sûr, les produits mis sur le marché pour cela. À aucun moment, ces décisions ministérielles et préfectorales ne prennent en considération la dimension humaine et écologique du problème. C'est au vigneron,

à l'acheteur, au consommateur d'avoir cette prise de conscience... mais là encore, s'il l'exprime, on le mentote, au sens propre du terme, comme le démontre l'affaire Giboulot et maintenant, celle de **Thibault Liger Belair (Domaine Thibault Liger Belair en Nuits-Saint-Georges)**, dont nous parlions un peu plus tôt, lui aussi inculpé pour avoir refusé d'appliquer un traitement injustifié et même absurde...

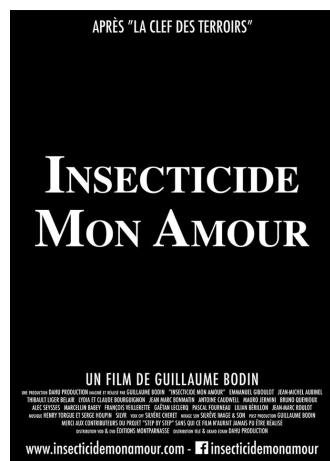
Un vigneron qu'il est maintenant nécessaire de soutenir dans son combat contre une justice incensée.



Le combat continue...

C'est ce que souligne de manière sanitaire ce nouveau film de Guillaume Bodin, *Insecticide mon amour*, dont nous saluons l'engagement et le sérieux et que, vous l'aurez compris, nous vous recommandons grandement !

Un film d'utilité publique, à diffuser largement.



Insecticide Mon Amour

de Guillaume Bodin

Dahu Production

www.insecticidemonamour.com





